



Litige relatif à une vente entre particuliers (scooter)

Par Visiteur

ACHAT SCOOTER OCCASION VIA EBAY LE 1/6/09;ANNONCE STIPULE "SCOOTER EN EXCELLENTE ETAT,AUCUN FRAIS A PREVOIR";DES L'ACHAT,PANNES A REPETITION;AVEC ACCORD DE PRISE EN CHARGE DU VENDEUR DES REPARATIONS SONT EFFECTUEES;
LE VENDEUR EST INFORME DU MONTANT DE 434 EUROS DE FRAIS ET ME DONNE SON ACCORD VERBAL POUR PAYER;JE REGLE ET LUI ENVOIE LA FACTURE POUR REMBOURSEMENT;DEPUIS PAS DE NOUVELLES;JE LE CONTACTE ET SURPRISE IL DECIDE DE NE PLUS PAYER LA TOTALITE DES FRAIS CAR TROUVE LA FACTURE TROP EXAGEREE!!!!QUELS SONT MES RECOURS?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Avez vous une preuve de la volonté de prendre en charge les réparations par le vendeur?

Très cordialement.